



Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 141 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération
des Nations Unies au Burundi

Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies au Burundi pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	5
III. Exécution du budget	27
A. Ressources financières	27
B. Évolution des dépenses mensuelles	28
C. Autres recettes et ajustements	28
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	29
E. Contributions non budgétisées	29
IV. Analyse des écarts	30
V. Situation financière de l'Opération des Nations Unies au Burundi au 30 juin 2007	33
VI. Mesures que devra prendre l'Assemblée générale	34
 Annexe	
Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/9 A et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	36



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de l'Opération est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (processus politique, réforme du secteur de la sécurité, environnement en matière de sécurité, droits de l'homme et aide humanitaire, et appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	65 864,8	59 695,3	6 169,5	9,4
Personnel civil	37 819,0	36 500,9	1 318,1	3,5
Dépenses opérationnelles	24 852,9	22 337,9	2 515,0	10,1
Montant brut	128 536,7	118 534,1	10 002,6	7,8
Recettes provenant des contributions du personnel	3 867,1	3 488,4	378,7	9,8
Montant net	124 669,6	115 045,7	9 623,9	7,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	128 536,7	118 534,1	10 002,6	7,8

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes prévus (moyenne)	Postes	Taux de
			effectivement pourvus (moyenne)	vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	200	170	118	30,6
Contingents	5 450	3 824	3 129	18,2
Police des Nations Unies	120	15	14	6,7
Personnel recruté sur le plan international	318	232	186	19,8
Personnel recruté sur le plan national	372	262	237	9,5
Volontaires des Nations Unies	117	82	72	12,2

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés^a</i>	<i>Postes prévus (moyenne)</i>	<i>Postes effectivement pourvus (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Postes temporaires^c				
Personnel recruté sur le plan international	2	2	2	–
Personnel recruté sur le plan national	2	2	2	–

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes prévus, mois par mois.

^c Financés au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre VI du présent rapport.

I. Introduction

1. Dans son sixième rapport au Conseil de sécurité sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) en date du 21 mars 2006 (S/2006/163), le Secrétaire général a formulé des recommandations concernant l'ajustement du mandat de l'Opération et des propositions relatives à la réduction progressive de ses effectifs et au rapatriement de son personnel militaire et de police avant le 31 décembre 2006, y compris le transfert éventuel à titre temporaire d'un bataillon d'infanterie et d'unités d'appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

2. En attendant l'examen des recommandations du Secrétaire général par le Conseil de sécurité et la décision de ce dernier, le Secrétaire général, dans son rapport du 22 mars 2006 sur le financement de l'ONUB (A/60/731 et Add.1), a demandé à l'Assemblée générale de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant brut de 79 179 200 dollars (montant net : 77 086 700 dollars) aux fins du fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006 et à mettre en recouvrement le montant correspondant. Compte tenu de la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 9 de son rapport du 19 juin 2006 (A/60/893), l'Assemblée, dans sa résolution 60/269, a autorisé le Secrétaire général à engager, aux fins du fonctionnement de l'Opération au cours de cette période, des dépenses d'un montant brut de 79 179 200 dollars (montant net : 77 086 700 dollars), et à mettre le montant correspondant en recouvrement.

3. Le budget de l'Opération des Nations Unies au Burundi pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant brut s'élevait à 144 621 800 dollars (montant net : 140 497 100 dollars), a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 1^{er} septembre 2006 (A/61/309). Conformément à la résolution 1692 (2006) du Conseil de sécurité, il devait permettre de financer le rapatriement graduel avant le 31 décembre 2006 de 4 323 membres des contingents et de 156 observateurs militaires, y compris 910 membres des contingents et 50 observateurs militaires temporairement redéployés auprès de la MONUC, ainsi que de 15 membres de la police des Nations Unies, et de procéder à la liquidation administrative de la mission pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

4. Au paragraphe 37 de son rapport du 2 octobre 2006 (A/61/485), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir au titre de l'Opération un crédit d'un montant brut de 115 221 800 dollars pour l'exercice 2006/07, y compris le montant de 78 959 200 dollars précédemment autorisé dans sa résolution 60/269.

5. Dans sa résolution 61/9, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 128 536 700 dollars (montant net : 124 669 600 dollars) aux fins du fonctionnement de l'Opération au cours de l'exercice 2006/07, comprenant le montant brut de 78 959 200 dollars qu'elle avait approuvé précédemment dans sa résolution 60/269. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

6. Le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1545 (2004) et prorogé dans des résolutions ultérieures du Conseil. Par sa résolution 1692 (2006), le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'ONUB jusqu'au 31 décembre 2006, et pris note avec satisfaction de l'intention du Secrétaire général de mettre en place, à la fin de cette période, un bureau intégré de l'ONU au Burundi. Par sa résolution 1719 (2006), le Conseil a prié le Secrétaire général de créer le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) pour une période initiale de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2007.

7. L'Opération des Nations Unies au Burundi avait pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir rétablir une paix durable et promouvoir la réconciliation nationale au Burundi.

8. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations par composante (processus politique, réforme du secteur de la sécurité, environnement en matière de sécurité, droits de l'homme et aide humanitaire, et appui), des indicateurs de succès mesurant les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées au 31 décembre 2006, date à laquelle l'ONUB a mis fin à ses opérations. Compte tenu du retrait prévu de l'ONUB du Burundi au 31 décembre 2006, les tableaux correspondant à la composante appui comprennent également des produits liés à la liquidation administrative efficace et efficiente de l'Opération au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

9. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget de 2006/07. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

Composante 1 : processus politique

Réalisation escomptée 1.1 : consolidation du processus de paix au Burundi

Indicateurs de succès prévus

Accord de cessez-le-feu global signé entre le Gouvernement et les Forces nationales de libération (FNL)

Maintien, au sein du législatif et de l'exécutif, d'une représentation respectueuse des quotas ethniques, politiques et d'équilibre entre les sexes fixés dans la Constitution, qui visent à assurer le partage du pouvoir

Indicateurs de succès effectifs

Un accord de cessez-le-feu global a été signé le 7 septembre 2006 par le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie).

Les changements ministériels du 13 septembre 2006 ont maintenu les quotas ethniques, politiques et d'équilibre entre les sexes fixés dans la Constitution pour assurer le partage du pouvoir.

Adoption par le Gouvernement d'un plan d'action national, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

Au 31 décembre 2006, le débat parlementaire sur l'adoption d'un plan d'action national se poursuivait.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i>	<i>oui/non ou nombre Observations</i>
Fourniture de conseils au Gouvernement, au FNL et aux médiateurs sud-africains au sujet des questions constitutionnelles, juridiques, politiques et militaires liées à l'accord de cessez-le-feu global entre le Gouvernement et le FNL et promotion des initiatives internationales coordonnées visant à appuyer l'application et le suivi de cet accord, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité	Oui	Dans le cadre de la participation à la révision du plan d'opération conjoint pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des membres du FNL soumis au Mécanisme conjoint de vérification et de suivi, et grâce à une liaison étroite avec les donateurs
Fourniture de conseils au Gouvernement et aux acteurs politiques nationaux sur les questions ayant trait à la consolidation de la paix, notamment aux projets de réforme, à l'application des dispositions régissant le partage du pouvoir, à la gouvernance et aux processus démocratiques connexes	Oui	Le Gouvernement burundais a bénéficié d'une assistance pour l'élaboration du plan d'action commun de 2007-2008 et de son plan prioritaire pour la consolidation de la paix au Burundi soumis au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, tous les aspects de la gouvernance étant pris en compte dans les plans d'intégration politique, économique et sociale.
Fourniture de conseils aux organes régionaux sur des questions se rapportant à la stabilité et à la sécurité dans la région, y compris les initiatives de la Commission mixte tripartite Plus un, de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	Oui	Grâce à la participation à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à Nairobi (Kenya) en décembre 2006 et à la coopération avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la MONUC et les pays hôtes (République démocratique du Congo et Burundi) sur des questions de sécurité et de coopération régionale La première réunion de la Commission mixte tripartite+1 a eu lieu à Bujumbura.
Présidence du Forum des partenaires du Burundi et fourniture de conseils et de services de secrétariat à celui-ci pour faciliter ses activités de coordination et ses échanges de vues avec la communauté internationale au sujet de l'aide que celle-ci apporte au Gouvernement pour qu'il puisse mettre en œuvre ses programmes de réforme et de consolidation de la paix	Oui	À l'occasion de neuf réunions du Forum des partenaires du Burundi sur les négociations et la mise en œuvre de l'accord entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL Participation à 10 réunions du Forum des partenaires du Burundi sur des questions relatives à la consolidation de la paix

Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de l'élaboration d'un plan d'action national assorti de mécanismes de suivi qui permette d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité	Oui	Dans le cadre de recommandations adressées au Gouvernement burundais sur l'élaboration d'un plan d'action national, assorti de mécanismes de suivi, en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, pour promouvoir les droits des femmes et la participation des femmes aux processus de prise de décisions à tous les niveaux
Rapports semestriels et trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité	3	Rapports
Mise en œuvre d'un Programme d'information et de mobilisation à l'échelle du pays à l'appui du processus de paix, qui comprendrait : des émissions radiophoniques quotidiennes en français et en kirundi (10 heures par semaine sur 5 stations de radio), des spots télévisés (1 spot de 3 minutes pendant 26 semaines) et radiodiffusés (1 spot de 2 minutes pendant 26 semaines), un magazine d'information hebdomadaire en français et en kirundi (3 500 exemplaires), un magazine mensuel en français et en kirundi (3 500 exemplaires), des brochures (5 000 exemplaires), des affiches (500 exemplaires) et d'autres matériaux d'information	133 25 5 4	<p>Campagne d'information à l'appui du processus de paix, comprenant notamment :</p> <p>Émissions radiophoniques en français et en kirundi sur cinq stations de radio</p> <p>Magazines d'information hebdomadaires ONUB-INFO en français (1 000 exemplaires par numéro)</p> <p>Magazines spéciaux en français (3 000 exemplaires par numéro)</p> <p>Campagnes d'information pour commémorer la Journée internationale de la paix dans les provinces de Bujumbura, Ngozi, Gitega et Makamba</p> <p>Organisation, en collaboration avec le Gouvernement, d'un tournoi de football, y compris distribution de 4 000 t-shirts, 2 000 casquettes et 1 000 affiches</p> <p>Organisation d'une exposition multimédia intitulée « Le Burundi et l'ONU : partenariat pour la paix », qui a été ouverte au public pendant trois jours et a reçu 700 visiteurs, y compris une exposition de 50 photos et le distribution de 2 000 dépliants en français et en kirundi</p> <p>Activités d'information, y compris :</p> <p>Production d'un documentaire <i>Burundi-ONU – un partenariat pour la paix</i>, diffusé par la télévision nationale à la fin de décembre 2006</p>
	1	Documentaire de 15 minutes <i>Les enfants journalistes</i> , produit en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et diffusé par la télévision nationale et sur le site Web de l'UNICEF

Documentaire de 15 minutes produit en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) sur les activités du PAM au Burundi, l'accent étant mis sur la distribution de vivres dans le pays, diffusé sur la télévision nationale

- 1 Documentaire de 26 minutes, *Je connais l'ONU*, avec la participation d'élèves des écoles, concernant la transition de l'ONUB au BINUB
- 1 Mise à jour périodique du site Web de l'ONUB

Composante 2 : réforme du secteur de la sécurité

Réalisation escomptée 2.1 : réforme des services de sécurité au Burundi

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Achèvement de l'évaluation, par les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la sécurité publique, des besoins de réforme concernant les structures, les systèmes et les ressources humaines

Élaboration du plan sectoriel de la Force de défense nationale (FDN), achèvement des préparatifs concernant les audits du Ministère de la défense et de l'état-major général, mise au point du programme de la Police nationale en vue du recensement et de l'identification de tous les membres de la police

Accroissement du nombre d'instructeurs de la Police nationale chargés d'assurer une formation générale et spécialisée dans les 24 centres nationaux de formation (2004/05 : 195; 2005/06 : 432; 2006/07 : 907)

Augmentation du nombre d'instructeurs de la Police nationale chargés d'assurer la formation dans les 24 centres nationaux de formation, qui est passé de 290 à 487

(L'indicateur de succès prévu n'a pas été atteint par le Gouvernement, en raison du retrait de l'ONU.)

Adoption par le Gouvernement d'une stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre

Objectif atteint. La stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et pour le désarmement civil a été approuvée par le Conseil des ministres le 12 octobre 2006.

Produits prévus

Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations

Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de réforme du secteur de la sécurité

Non

En raison du faible rang de priorité accordé par le Gouvernement à la réforme du secteur de la sécurité

Collaboration étroite avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour faire en sorte que les conseils techniques fournis aux homologues nationaux soient conformes à l'approche adoptée par les États Membres donateurs en ce qui concerne la fourniture d'un

Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de la mise en place d'instances de coordination interne devant notamment exercer des fonctions de contrôle, d'évaluation et de suivi dans tous les ministères s'occupant de la sécurité	Oui	appui bilatéral au Gouvernement burundais en vue de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité
Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de la définition des projets et des besoins prioritaires à court terme de réforme du secteur de la sécurité et conduite d'activités de sensibilisation aux fins de la mobilisation des ressources	Oui	Des conseils ont été fournis au Ministère de la défense et des anciens combattants et au Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique sur la nécessité d'adopter un programme de coordination sectorielle pour leur permettre d'accroître au maximum l'impact de l'assistance extérieure reçue et de mobiliser des ressources techniques ou financières supplémentaires. Dans le cadre de l'appui fourni au Gouvernement en vue de la mobilisation de ressources destinées aux projets prioritaires des partenaires bilatéraux et du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, en sus de la programmation des financements destinés à la réforme du secteur de la sécurité par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Fourniture de conseils à la Police nationale burundaise au sujet de l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes devant permettre de venir en aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes	Oui	Des procédures opérationnelles permanentes ont été élaborées à l'intention des unités spéciales de police qui doivent être mises en place dans toutes les provinces pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Ces procédures ont été examinées et mises au point à l'occasion d'un atelier d'un jour organisé avec des membres de la Police nationale burundaise, et ont été présentées au Chef de la Police nationale.
Formation de 475 instructeurs de la police dans des domaines spécialisés comme les enquêtes criminelles, le maintien de l'ordre, les transmissions, le contrôle de la circulation, les patrouilles, la police de proximité, les patrouilles frontalières, la sécurité aéroportuaire, l'administration pénitentiaire, la gestion des crises et la répression des viols et de la violence sexiste	307	Instructeurs de la police ont reçu une formation en matière de sécurité aéroportuaire dans le cadre de 9 stages; des membres de la police des prisons et de la police judiciaire ont reçu une formation en matière d'administration pénitentiaire Chiffre inférieur aux prévisions en raison du retrait de la MONUB
Organisation à l'intention de 250 officiers supérieurs de la Police nationale burundaise de 3 stages de formation sur les compétences policières de base et les procédures opérationnelles permanentes, avec le concours d'instructeurs de la Police nationale	3 250	Cours de formation Officiers supérieurs de la Police nationale ont bénéficié d'une formation.

Organisation de 9 stages de formation spécialisés à l'intention de 1 150 policiers, avec le concours d'instructeurs de la Police nationale	9 1 150	Stages de formation spécialisés Membres de la Police nationale ont bénéficié d'une formation.
Organisation d'une formation à l'encadrement à l'intention de 595 officiers supérieurs de la Police nationale	Non	Faute de temps, aucun officier supérieur de la Police nationale n'a pu participer à la formation proposée.
En collaboration avec le PNUD, fourniture de conseils au Gouvernement, concernant la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale en la matière et d'un plan national complet de désarmement des civils	Oui	Dans le contexte de sa participation à la Commission technique pour le désarmement des civils, en particulier en faisant connaître à ses cadres et aux membres des services de sécurité les accords internationaux et régionaux relatifs aux armes légères et de petit calibre, en collaboration avec le PNUD pour la préparation de la stratégie nationale

Réalisation escomptée 2.2 : achèvement du programme national de désarmement et de démobilisation et progrès dans la mise en œuvre du programme de réinsertion

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réduction des effectifs de la Force de défense nationale (FDN), ramenés de 28 000 à 25 000, conformément à l'objectif fixé par le Gouvernement

Dans sa lettre du 19 février 2004, énonçant sa politique de démobilisation, le Gouvernement burundais a annoncé que l'objectif fixé de 25 000 serait atteint à la fin de 2007.

Au 31 décembre 2006, 1 402 membres de la Force de défense nationale avaient été démobilisés, ce qui porte à 1 961 le nombre total de membres de la FDN démobilisés dans le cadre du programme national, et à 21 769 le nombre total de personnes démobilisées depuis la mise en train du programme.

Le retard est imputable à la signature d'un accord de cessez-le-feu avec le FNL en septembre 2006, et au temps nécessaire pour passer à une structure militaire professionnelle.

Désarmement et démobilisation des anciens combattants du FNL pour qu'ils puissent participer aux programmes de réinsertion (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 2 000)

Au 31 décembre 2006, la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu de septembre 2006 entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL avait été ajournée pour des raisons politiques, financières et logistiques.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non ou nombre Observations*

Surveillance du désarmement et de la démobilisation des effectifs de la Force de défense nationale en surnombre

Oui

Le désarmement et la démobilisation de 1 402 membres de la FDN a fait l'objet d'une supervision.

Dans le cadre des réunions mensuelles du Comité technique (Gouvernement, programme multinational de démobilisation et de réinsertion, organismes des Nations Unies), fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de la réinsertion des membres de la Force de défense nationale, des enfants soldats et des femmes démobilisés, aux fins de la mise en œuvre des programmes	Oui	Dans le cadre de réunions du Comité de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion Participation à la mission conjointe annuelle du Programme multipays de démobilisation et de réinsertion au Burundi et à la réunion annuelle du Comité consultatif du Programme
1 232 jours-homme de patrouilles d'observateurs militaires devant permettre de surveiller la démobilisation et la réinsertion des membres de la Force de défense nationale en surnombre (4 observateurs par équipe x 2 équipes x 154 jours)	922	Jours-homme de patrouille d'observateurs militaires (4 observateurs par équipe x 2 équipes x 124 jours) Chiffre inférieur aux prévisions en raison des besoins effectifs basés sur le programme/calendrier fourni par le Secrétariat exécutif de la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration
Fourniture de conseils à la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au sujet de l'élaboration et de l'application des procédures de désarmement et de démobilisation devant être appliquées aux Forces nationales de libération (FNL)	Oui	Grâce à la participation à la révision du plan d'opérations conjoint présenté à titre d'apport technique au Mécanisme conjoint de vérification et de suivi
Fourniture d'une aide au Gouvernement en ce qui concerne les mesures politiques, juridiques, logistiques, médicales et administratives à prendre s'agissant du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion d'environ 650 anciens combattants à rapatrier à partir des divers endroits de la région où ils se trouvent	Non	En raison de la date tardive à laquelle le Gouvernement burundais a commencé à s'occuper officiellement de la question
1 680 jours-homme de patrouilles d'observateurs militaires devant permettre de surveiller la démobilisation d'anciens combattants des FNL (4 observateurs par équipe x 4 équipes x 105 jours)	–	La mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu de septembre 2006 entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL a été ajournée pour des raisons politiques, financières et logistiques.
21 000 jours-homme devant permettre de désarmer et de démobiliser d'anciens combattants des FNL (estimés à 2 000) et d'assurer la sécurité d'un centre de démobilisation et d'un site de cantonnement (200 hommes x 1 site x 105 jours)	–	La mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu de septembre 2006 entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL a été ajournée pour des raisons politiques, financières et logistiques.
13 650 jours-homme devant permettre de surveiller et de sécuriser un centre de démobilisation d'environ 2 000 anciens combattants des FNL (150 hommes x 1 site x 105 jours)	–	La mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu de septembre 2006 entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL a été ajournée pour des raisons politiques, financières et logistiques.

21 000 jours-homme devant permettre de désarmer et de démobiliser 650 combattants rapatriés au Burundi et d'assurer la sécurité d'un centre de démobilisation (200 hommes x 1 site x 105 jours)	–	Faute de mécanisme officiel établi par le Gouvernement burundais pour le désarmement et la démobilisation des combattants burundais rapatriés
---	---	---

Composante 3 : environnement en matière de sécurité

Réalisation escomptée 3.1 : instauration d'un environnement en matière de sécurité stable au Burundi

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Aucun incident militaire transfrontalier n'est signalé en la région située à la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo	Aucun incident militaire n'a été signalé dans cette région.	
Accès permanent à l'ensemble des 129 communes (2004/05 : 121; 2005/06 : 126; 2006/07 : 129)	Les autorités burundaises n'ont interdit l'accès à aucune de ces communes.	
Diminution du nombre de personnes déplacées temporairement (2004/05 : 30 000; 2005/06 : 3 000; 2006/07 : 500)	Selon les estimations les plus récentes, 100 000 personnes auraient été déplacées temporairement. Aucune réduction importante du nombre de personnes déplacées n'a été signalée, car bon nombre d'entre elles ont été accueillies par la population locale et vivaient généralement à moins d'un jour de marche de leurs foyers. En outre, les institutions nationales ne disposaient ni des moyens financiers ni des moyens logistiques d'aider les personnes déplacées.	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions hebdomadaires entre l'ONU, la MONUC, la FDN et les Forces armées de la République démocratique du Congo, destinées à coordonner les opérations dans la région frontalière, notamment les échanges de renseignements	Non	Des informations ont été échangées sur une base quotidienne, mais aucune réunion a été organisée en raison de chevauchements de calendrier et de situations imprévues.
Organisation d'un stage de formation en matière de collecte, d'analyse et de gestion de l'information à l'intention des militaires burundais membres de la Cellule de fusion tripartite	–	Formation assurée à Kisangani (République démocratique du Congo), dans le cadre de la Cellule de fusion tripartite et au niveau bilatéral
Fourniture de conseils au Gouvernement au sujet de l'élaboration d'un système de collecte d'informations sur les activités transfrontières illicites et de gestion de ces informations	Non	Le Gouvernement burundais a mis en place des mécanismes de coopération avec les pays voisins, notamment la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le

<p>104 700 jours-homme de patrouilles à pied ayant pour but de surveiller et décourager les incursions transfrontières et les mouvements illicites d'armes (20 hommes par patrouille x 15 patrouilles par bataillon x 1 bataillon x 80 jours, 20 hommes par patrouille x 15 patrouilles par bataillon x 1 bataillon x 115 jours et 20 hommes par patrouille x 15 patrouilles par bataillon x 1 bataillon x 154 jours)</p>	31 690	<p>Rwanda, en attendant la mise au point d'un Pacte de sécurité, de stabilité et de développement pour la région des Grands Lacs.</p>
<p>44 070 jours-homme d'interventions rapides au sein d'une unité de la taille d'une compagnie (130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 80 jours, 130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 115 jours et 130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 144 jours)</p>	50 830	<p>Jours-homme de patrouilles à pied ayant pour but de surveiller et décourager les incursions transfrontières et les mouvements illicites d'armes (288 patrouilles x 35 hommes par patrouille, 374 patrouilles x 35 hommes, 284 patrouilles x 30 hommes)</p> <p>Chiffre inférieur aux prévisions du fait que la réduction des effectifs militaires de l'Opération a commencé plus tôt que prévu</p>
<p>4 520 jours-homme de patrouilles fluviales destinées à surveiller les mouvements illicites d'armes et de ressources naturelles sur le lac Tanganyika (10 hommes par bateau x 2 patrouilles par jour x 2 bateaux par patrouille x 113 jours)</p>	2 147	<p>Jours-homme d'interventions rapides au sein d'une unité de la taille d'une compagnie (130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 80 jours, 130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 143 jours, 130 hommes par compagnie x 1 compagnie par bataillon x 168 jours)</p> <p>Chiffre supérieur aux prévisions en raison des besoins opérationnels</p>
<p>6 012 jours-homme de patrouilles mobiles destinées à surveiller et vérifier les mouvements illicites d'armes et les incidents dans la zone de la mission en coopération avec la Force de défense nationale (11 équipes x 4 observateurs militaires par équipe x 123 jours et 5 équipes x 4 observateurs militaires x 30 jours)</p>	5 960	<p>Jours-homme de patrouille fluviale (2 bateaux x 113 jours x 9,5 hommes en moyenne par bateau, selon la taille des équipages)</p> <p>Chiffre inférieur aux prévisions du fait que la réduction des effectifs militaires de l'Opération a commencé plus tôt que prévu</p>
<p>10 470 jours-homme d'escortes par des soldats des contingents devant permettre d'assurer la sécurité de mouvement des fournitures humanitaires et du personnel des Nations Unies (30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 80 jours, 30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 115 jours)</p>	11 730	<p>Jours-homme de patrouilles mobiles destinées à surveiller et vérifier les mouvements illicites d'armes dans la zone de la mission (13 équipes x 4 observateurs militaires par équipe x 31 jours, 9 équipes x 4 observateurs militaires x 46 jours, 8 équipes x 4 observateurs militaires x 86 jours)</p> <p>Chiffre inférieur aux prévisions du fait que la réduction des effectifs militaires de l'Opération a commencé plus tôt que prévu. Les variations dans le déploiement de patrouilles mobiles s'expliquent par les besoins opérationnels</p>
<p>10 470 jours-homme d'escortes par des soldats des contingents devant permettre d'assurer la sécurité de mouvement des fournitures humanitaires et du personnel des Nations Unies (30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 80 jours, 30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 115 jours)</p>	11 730	<p>Jours-homme d'escortes par des soldats des contingents devant permettre d'assurer la sécurité de mouvement du personnel des Nations Unies (30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 80 jours, 30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 143 jours et</p>

et 30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 154 jours)		30 hommes par section x 1 section par bataillon x 1 bataillon x 168 jours)
		Chiffre supérieur aux prévisions en raison des besoins opérationnels
334 080 jours-homme d'observation à des postes d'observation, devant permettre de surveiller et de décourager les mouvements illicites d'armes et les incidents dans les trois provinces où l'ONUB est déployée (20 hommes par poste x 28 postes x 80 jours, 20 hommes par poste x 24 postes x 115 jours et 20 hommes par poste x 76 postes x 154 jours)	44 275	Jours-homme d'observation à des postes d'observation, devant permettre de surveiller et de décourager les mouvements illicites d'armes dans les trois provinces où l'ONUB est déployée (20 hommes par poste x 6 postes x 80 jours, 25 hommes par poste x 5 postes x 143 jours et 20 hommes par poste x 5 postes x 168 jours)
Protection des civils exposés à des risques dans les trois provinces où l'ONUB est déployée	Oui	Chiffre inférieur aux prévisions du fait que la réduction des effectifs militaires de l'Opération a commencé plus tôt que prévu À proximité des trois sites de déploiement de bataillons

Composante 4 : droits de l'homme et aide humanitaire

Réalisation escomptée 4.1 : améliorations sur le plan du respect des droits de l'homme au Burundi, en particulier pour les groupes vulnérables, les femmes et les enfants, et sur celui de la mise en cause des auteurs de violations des droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Adoption par le Gouvernement d'un plan national d'action pour la protection et la promotion des droits de l'homme

Le Ministère responsable des droits de l'homme a reporté à 2007 la préparation du plan d'action national pour la protection des droits de l'homme. Un plan d'action concernant la mise en place d'une commission nationale indépendante sur les droits de l'homme a été adopté le 10 août 2006.

Adoption par le Gouvernement d'un code pénal et d'un code de procédure pénale révisés garantissant l'équité et l'impartialité des procès, la régularité des procédures, le respect des droits de la défense et de la victime et la protection des témoins, conformément aux normes internationales

Le code pénal a été révisé pour le rendre conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme et il a été présenté au Ministre de la justice le 2 novembre 2006. Le Gouvernement a présenté le code révisé au Parlement pour approbation à la fin de 2006.

Le projet de code de procédure pénale révisé a été présenté au Ministre de la justice en juillet 2007. Il devait être examiné par le Gouvernement avant sa présentation au Parlement, pour adoption.

Introduction par le Gouvernement d'un module consacré aux droits de l'homme dans la formation de base de tous les membres de la Force de défense nationale (FDN), de la Police nationale et des services de renseignement

La FDN et la Police nationale se sont engagées à introduire la question des droits de l'homme dans leur formation de base.

L'introduction par le Gouvernement d'un module consacré aux droits de l'homme dans la formation de base de tous les membres de la FDN, de la Police nationale et des services de renseignement a été différée, faute de fonds et du temps

nécessaire pour l'élaboration des modules de formation et la formation d'instructeurs.

Au 31 décembre 2007, le Service national du renseignement n'avait pas élaboré de programmes de formation car il n'accordait pas un rang de priorité élevé à cette question.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Prestation de services consultatifs aux Ministères des droits de l'homme et de la justice, en coordination avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, en vue de conformer la législation nationale aux conventions internationales ratifiées par le Burundi dans les domaines de droits de l'homme et en matière humanitaire, et d'établir un plan d'action national pour la protection et la promotion des droits de l'homme	Oui	Grâce à la révision du code pénal national et conseils sur l'adoption d'un plan en vue de la mise en place d'une commission indépendante nationale des droits de l'homme En outre, une formation a été dispensée aux responsables gouvernementaux, parlementaires et représentants de la société civile, sur les institutions nationales dans le domaine des droits de l'homme.
Vérification de toutes les violations des droits de l'homme signalées sur l'ensemble du territoire national en vue d'un suivi avec les Ministères de la justice, de la sécurité publique, de l'intérieur et de la défense	1 368	Incidents relatifs à des violations des droits de l'homme qui ont été vérifiés et ont fait l'objet de vérifications et d'un suivi avec les Ministères de la justice, de la sécurité publique, de l'intérieur et de la défense, et leurs représentants dans les provinces.
Organisation de réunions hebdomadaires avec les représentants des Ministères de la justice, de la sécurité publique, de l'intérieur et de la défense (y compris les représentants régionaux) en vue d'examiner les affaires de violation des droits de l'homme prioritaires mettant en cause des membres de l'armée et de la police	52	Réunions hebdomadaires à Bujumbura avec des représentants des Ministères de la justice, de l'intérieur, de la sécurité publique et de la défense, ainsi que du Bureau du Procureur militaire, à l'occasion des affaires de violation présumée des droits de l'homme leur ont été soumises pour suite à donner.
	1 198	Réunions tenues avec des représentants régionaux des Ministères de la justice, de l'intérieur, de la sécurité publique et de la défense, ainsi que du Bureau du Procureur militaire, pour examiner des affaires de violation des droits de l'homme
Formation des membres des organisations nationales de défense des droits de l'homme dans les 17 provinces aux questions de pertinence et d'application de la législation nationale et du droit international des droits de l'homme; aux méthodes d'enquête et d'établissement de rapports; et à l'assistance aux victimes en ce qui concerne le dépôt et le suivi des plaintes	108	Sessions de formation sur la législation nationale et le droit international relatif aux droits de l'homme et leur application pratique pour promouvoir la protection des droits de l'homme organisée dans les 17 provinces à l'intention de représentants d'organisations nationales de défense des droits de l'homme, ainsi que d'autres représentants de la société civile et de responsables militaires et civils locaux

Réalisation d'une étude sur les causes et les conséquences du viol dans la société burundaise, en collaboration avec les ONG nationales représentant les femmes et défendant la cause des droits de l'homme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'UNICEF et le PNUD	1	Étude réalisée entre le 28 août et le 28 novembre 2006. Le rapport sur les conclusions de l'étude a été publié le 8 décembre 2006.
Prestation de services consultatifs sur les pourparlers nationaux relatifs à la réconciliation et sur le rôle, les fonctions et les procédures de la Commission Vérité et réconciliation et du Tribunal spécial	Oui	Dans le cadre de discussions tenues avec le Gouvernement sur l'organisation de consultations nationales concernant la justice transitionnelle. Suite à un accord conclu entre le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Président de la République, un comité directeur tripartite (Gouvernement burundais, société civile et ONU) a été créé pour organiser des consultations nationales en vue de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. Les négociations sur l'accord-cadre entre le Gouvernement burundais et l'ONU des mécanismes de justice transitionnelle se sont poursuivies.
Organisation, à l'intention des principaux acteurs des institutions nationales, de la société civile et des médias, de deux stages sur les mécanismes et les procédures de justice transitionnelle	–	Le Gouvernement a demandé le report des stages en attendant la signature d'un accord-cadre entre le Gouvernement et l'ONU sur la justice transitionnelle.
Suivi des violations des droits de l'enfant, en particulier dans le contexte des conflits armés, et établissements de rapports à l'intention du Conseil de sécurité	Oui	Un groupe de travail interorganisations a été créé conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Le Groupe de travail a établi le premier rapport sur les enfants et les conflits armés au Burundi, qui a été présenté au Conseil de sécurité le 27 octobre 2006.
Élaboration de modules de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance et organisation de 5 stages à l'intention des fonctionnaires des Ministères des affaires sociales, des droits de l'homme et de la jeunesse et des sports, et des représentants de la société civile	–	Le recrutement d'un spécialiste de la protection de l'enfant a été différé.
Mise en œuvre au plan national d'un programme d'information et de sensibilisation à l'appui de la justice transitionnelle comprenant les éléments suivants : des livres (5 000 exemplaires), des messages diffusés à la radio et à la télévision (1 message de	133 22	Campagne d'information à l'appui des droits de l'homme, y compris : Émissions radiophoniques Programmes spéciaux en français et en kirundi diffusés sur 5 stations de radio

2 minutes durant 26 semaines), des émissions radiophoniques (2 heures par semaine sur 5 radios) en français et en kirundi, un document multimédia destiné aux étudiants (document de 30 minutes produit à 500 exemplaires), des dépliants (10 000 exemplaires), des affiches (20 000 exemplaires) et d'autres supports d'information	1 1	Magazine spécial en français (3 000 exemplaires) Brochure sur les différends fonciers (2 000 exemplaires) Campagne dans la province de Gitega sur la commémoration de la Journée internationale des personnes âgées, y compris distribution de 1 000 exemplaires d'une affiche, diffusion à la radio d'un message de 30 minutes (sur 5 stations) Commémoration de la Journée des droits de l'homme, y compris distribution de 1 000 exemplaires d'une affiche, et émission à la radio d'un message de 30 minutes (sur 5 stations)
Organisation d'une campagne de 16 jours contre la violence sexiste, en collaboration avec les organisations non gouvernementales nationales défendant la cause des droits de l'homme, les organisations féminines et les organisations du système des Nations Unies, notamment le PNUD et UNIFEM	Oui	Campagne de 16 jours contre la violence sexiste menée dans tout le pays en novembre et décembre 2006, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, y compris les organisations féminines, le PNUD et UNIFEM

Réalisation escomptée 4.2 : amélioration de la situation humanitaire au Burundi

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Mise en place sous la direction du Gouvernement, d'un mécanisme de coordination technique pour les questions concernant la santé, l'éducation et l'agriculture dans les 17 provinces (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 17)

Le système existant de responsables de la coordination est resté en place dans les provinces, avec la participation accrue du personnel du Ministère de la planification au niveau des provinces. La coordination et la direction d'ensemble en ce qui concerne les services techniques au niveau provincial sont restées inadéquates.

Établissement par le Gouvernement au plan national de groupes de coordination thématique à l'appui des activités humanitaires

Les groupes de travail existants au niveau national, dirigés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'OMS pour la santé, l'UNICEF pour l'éducation et le PNUD pour la réintégration) ont continué d'être les principaux organes de coordination. La participation du Gouvernement aux activités des divers groupes de travail était variable.

Diffusion précoce par le Gouvernement de messages d'alerte pour toutes les épidémies (2004/05 : 20 % des épidémies; 2005/06 : 50 %; 2006/07 : 100 %)

La diffusion précoce par le Gouvernement d'un message d'alerte sur le choléra a permis à l'ONU et aux organisations non gouvernementales d'intervenir rapidement de façon coordonnée. Les structures nationales en matière de santé ont permis d'éviter une épidémie de grande envergure en septembre-octobre 2006.

Conformément à la planification d'urgence concernant la grippe aviaire, des échantillons de carcasses d'oiseaux suspects trouvés sur le lac de Kirundo ont été envoyés pour analyse à Nairobi.

La diffusion précoce de messages d'alerte sur la méningite (province de Gitega, novembre 2006) a été inadéquate en raison de l'inaction des autorités médicales au niveau provincial.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions mensuelles avec les organismes humanitaires (Comité permanent interorganisations) en vue de suivre le déroulement de la procédure d'appel global, de contrôler l'application par le Gouvernement du droit international humanitaire, de déceler les insuffisances en matière d'aide humanitaire et d'aborder des questions relatives à la protection	7	Réunions du Comité permanent interorganisations En outre, réunions mensuelles et bimensuelles de divers groupes de travail
Réunions trimestrielles au niveau des provinces sur la situation humanitaire avec le Gouvernement, les donateurs et les organisations non gouvernementales, en vue d'élaborer des programmes humanitaires cohérents et coordonnés	Oui	Réunions trimestrielles régulières des responsables de la coordination dans 13 provinces sur 17. Dans les 4 autres provinces, le nombre de réunions a été inférieur aux prévisions en raison de l'absence d'organisations non gouvernementales internationales dans les provinces ou de la non-participation des représentants des autorités nationales.
Prestation de services consultatifs à la Commission nationale de coordination de l'aide sur la consolidation des mécanismes de coordination de l'action humanitaire	Oui	Des missions conjointes de la Commission nationale de coordination de l'aide et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont visité le Burundi pendant trois semaines de la fin du mois d'août au début du mois de septembre 2006. Elles se sont rendues dans toutes les provinces et des représentants des autorités, des départements et des organisations non gouvernementales se sont rencontrés pour examiner les mécanismes existants de coordination et de mobilisation des ressources.
Évaluation et révision conjointes du Plan d'urgence interorganisations pour les activités humanitaires par les ONG nationales et internationales et les organismes des Nations Unies	Oui	Le Plan d'urgence interorganisations pour les activités humanitaires a été examiné et actualisé en juin et juillet 2006.
Entretiens thématiques trimestriels avec les médias sur les questions humanitaires, notamment sur la sécurité alimentaire et les interventions en cas de crise	Oui	Avec la participation de l'ONUB, du PAM et de la FAO, les médias ont été systématiquement tenus au courant des questions concernant notamment la sécurité alimentaire dans les provinces du nord et des risques posés par les épidémies touchant les plantes.

Composante 5 : appui**Réalisation escomptée 5.1** : appui rationnel et efficace à la mission en matière de logistique, d'administration et de sécurité

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Diminution du délai moyen de traitement et de règlement des factures de fournisseurs : de 35 jours en 2005/06 à 28 jours en 2006/07	Le délai de traitement et de règlement des factures de fournisseurs est tombé de 35 jours à 22 jours.	
Conformité totale avec les normes minimales de sécurité opérationnelle	Conformité totale avec les normes minimales de sécurité opérationnelle aussi bien en ce qui concerne les locaux de la Mission que le parc automobile	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>

Amélioration des services

Réorganisation et rationalisation des fonctions liées aux achats à la mission	Oui	Grâce à l'examen et au suivi du délai moyen de traitement des factures et à l'amélioration de la coordination avec la Section des finances et d'autres sections de la Division de l'administration
Application intégrale des consignes de sécurité découlant du Rapport des Nations Unies sur l'évaluation de la gestion des risques et l'analyse de l'atténuation des menaces	Oui	Grâce à l'application de procédures révisées en ce qui concerne les escortes et des règlements concernant les convois, au système de localisation du personnel, à l'amélioration de la sécurité des sites et des installations de la Mission, à la conformité totale du parc automobile de la Mission avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, aux patrouilles de nuit dans les zones résidentielles et à un dispositif de personnes relais

Personnel militaire, civil et policier

Rapatriement de 4 323 membres des contingents (y compris des officiers d'état-major, 156 observateurs militaires et 15 membres de la police des Nations Unies), dont 910 membres des contingents et 50 observateurs militaires qui avaient été affectés à la MONUC	3 256	Nombre de membres de contingents qui ont été rapatriés, y compris 916 membres des contingents affectés à la MONUC (l'ONUB n'a pas eu à prendre de dispositions pour assurer le rapatriement des membres des contingents affectés à la MONUC et n'a pas eu à le payer)
	148	Chiffre inférieur aux prévisions du fait que 850 soldats sont restés au Burundi dans le cadre de l'Équipe spéciale de l'Union africaine
		Observateurs militaires, y compris des observateurs militaires temporairement affectés à la MONUC

	15	Membres de la police des Nations Unies, y compris des membres de la police affectés à la MONUC
Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour 3 287 membres des contingents	3 129	Nombre moyen de membres des contingents
Constitution de réserves de rations et d'eau potable pour 3 824 membres des contingents, en moyenne, dans 10 emplacements différents	3 129 10	Nombre moyen de membres des contingents Emplacements Chiffre inférieur aux prévisions du fait que les effectifs militaires de la force ont été réduits plus tôt que prévu.
Gestion des dossiers de 322 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 377 fonctionnaires recrutés sur le plan national et de 117 Volontaires des Nations Unies	262 332 98	Nombre moyen de fonctionnaires recrutés sur le plan international Nombre moyen de fonctionnaires recrutés sur le plan national Nombre moyen de Volontaires des Nations Unies Chiffres inférieurs aux prévisions du fait que le taux moyen de vacance de postes au cours de la période considérée a été plus élevé que prévu.
Rapatriement de 140 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 51 Volontaires des Nations Unies, et cessation de service de 178 fonctionnaires recrutés sur le plan national	70 19 143	Fonctionnaires recrutés sur le plan international rapatriés Volontaires des Nations Unies rapatriés Fonctionnaires recrutés sur le plan national ayant cessé leur service Chiffres inférieurs aux prévisions du fait que le taux moyen de vacance de postes au cours de la période considérée a été plus élevé que prévu.
Mise en œuvre à l'intention de tout le personnel militaire, civil et policier d'un programme sur la déontologie et la discipline, couvrant la formation, la prévention, le contrôle et les sanctions disciplinaires	Oui	198 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 77 Volontaires des Nations Unies, 300 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 33 membres de la police des Nations Unies et 2 655 membres du personnel militaire ont participé à ce programme.
Installations et infrastructures		
Entretien et réparation de 23 locaux à l'échelle de la mission	24	Locaux, y compris une décharge supplémentaire
Remise en état, nettoyage et transfert de 7 camps militaires	5	Camps militaires. Un camp a été transféré à la MONUC en vue de l'établissement d'un camp de transit et un camp militaire a été transféré au

		Gouvernement burundais en vue du déploiement de l'Équipe spéciale de l'Union africaine.
Exploitation et entretien de 39 groupes électrogènes sur 19 sites	39	Groupes électrogènes (20 groupes électrogènes de secours supplémentaires ont été entretenus pour assurer un approvisionnement ininterrompu selon que de besoin.)
	19	Sites
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 558 véhicules, dont 8 blindés, dans 23 sites	559	Véhicules, dont 10 blindés
	2	Sites pour des ateliers de réparation des véhicules
Transports aériens		
Exploitation et entretien de 4 hélicoptères	4	Hélicoptères
Transports maritimes ou fluviaux		
Entretien et exploitation de 4 patrouilleurs fluviaux	4	Patrouilleurs fluviaux
Transmissions		
Entretien et exploitation de 7 systèmes VSAT (terminal à très petite ouverture) et de 13 centraux téléphoniques	7	VSAT
	1	Central téléphonique important
	14	Petits centraux téléphoniques
Entretien et exploitation de réseaux à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF) constitués de 457 radios mobiles VHF, 28 stations de radio de la base VHF, 775 radios portatives VHF, 20 répéteurs VHF, 330 radios mobiles HF et 22 stations de radio de la base HF	393	Radios mobiles VHF
	28	Stations de radio de la base (VHF)
	575	Radios portatives
	20	Répéteurs VHF
	266	Radios mobiles HF
	22	Stations de radio de la base (HF)
		Chiffres inférieurs aux prévisions du fait de la réduction des effectifs de l'Opération et du retour en stock des radios VHF et mobiles restitués par le personnel quittant la mission
Exploitation et entretien d'un studio de production radiophonique et d'un émetteur de radio de diffusion FM	1	Studio de production radiophonique
	2	Émetteurs de secours
Informatique		
Exploitation et entretien d'un réseau informatique composé de 43 serveurs, 721 ordinateurs de bureau, 164 ordinateurs	42	Serveurs
	722	Ordinateurs de bureau

portatifs, 353 imprimantes et 138 émetteurs numériques dans 23 sites	147	Ordinateurs portatifs
	262	Imprimantes
	60	Émetteurs numériques
	23	Sites
Chiffres inférieurs aux prévisions en raison de la réduction des effectifs de la mission et du retour en stock d'appareils restitués par le personnel quittant la mission		
Exploitation et entretien d'un système de reprise après sinistre et de continuité des activités	Oui	
Exploitation et entretien d'un réseau à grande échelle constitué de 50 réseaux locaux et 33 connexions avec les réseaux locaux desservant 1 107 usagers dans 23 sites	50	Réseaux locaux
	33	Connexions
	1 050	Usagers
	23	Sites
Services médicaux		
Exploitation et entretien d'un hôpital de niveau II, d'une unité médicale de niveau I, d'un poste médical avancé et de 8 hôpitaux de niveau I	1	Hôpital de niveau II
	1	Unité médicale de niveau I
	1	Poste médical avancé
	8	Hôpitaux de niveau I
Suivi des dispositions contractuelles prises avec un hôpital de niveau III à Nairobi et un hôpital de niveau IV à Pretoria pour le personnel ayant fait l'objet d'une évacuation sanitaire	1	Hôpital de niveau III à Nairobi
	1	Hôpital de niveau IV à Pretoria (patients admis à la demande de la mission)
Service d'accompagnement et de dépistage volontaire en matière de VIH pour tout le personnel	Oui	Dans une unité médicale de niveau I
Programme de sensibilisation au VIH (notamment par pair-conseiller) pour tout le personnel	Oui	Notamment grâce à la participation de membres de la police des Nations Unies ayant reçu une formation dans le cadre d'un atelier organisé en octobre 2006
Sécurité		
Services de sécurité 24 heures sur 24 dans toutes les installations et tous les établissements et locaux de la mission, y compris services de sûreté rapprochés du personnel de direction	Oui	

Enquêtes sur tous les accidents et incidents impliquant le personnel ou les biens de la mission, notamment les accidents de la route, les vols et cambriolages et la perte de pièces d'identité	Oui	Au total, des enquêtes ont été menées sur 733 incidents.
Enquêtes sur la sécurité du domicile auprès du personnel au regard des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile	Oui	Pour toutes les résidences occupées par des membres du personnel des Nations Unies
Établissement et tenue à jour d'un plan d'évacuation de la mission	Oui	Un système de sécurité intégré a été mis en place avec un système de personnes-relais de la mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies nommées dans 9 nouvelles zones résidentielles Mises à jour hebdomadaires des listes de personnel, des sites et des installations dans tout le pays

Réalisation escomptée 5.2 : liquidation administrative finale de la mission dans des conditions rationnelles et efficaces

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Délivrance de certificats de remise/reprise de possession par les propriétaires fonciers, exonérant l'ONUB de toute responsabilité (en matière d'environnement ou autre) sur 16 sites	23 bâtiments et 1 décharge ont été remis aux propriétaires qui ont délivré à la mission des certificats attestant le bon état des lieux.
---	--

Produits prévus

*Produit(s) exécuté(s) :
oui/non ou nombre Observations*

1^{er} janvier-30 juin 2007

Amélioration des services

Mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement sur tous les sites que la mission a quittés, y compris la collecte et l'élimination par des procédés écologiquement sains des déchets (dangereux ou non) produits par la mission et la restauration de tous les sites	Oui	Des mesures de protection de l'environnement ont été prises sur tous les sites que la mission a quittés, y compris en ce qui concerne l'élimination des déchets liquides et solides, ainsi que des déchets dangereux ou non.
---	-----	--

Personnel militaire, civil et policier

Renvoi dans le pays concerné du matériel appartenant aux contingents (2 180 membres)	Oui	Au 1 ^{er} janvier 2007, tous les membres des contingents avaient quitté la zone de la mission. Il n'est pas tenu compte du matériel appartenant aux contingents qui est resté dans le théâtre d'opérations en raison du transfert d'un contingent à l'Équipe spéciale de l'Union africaine à compter du 1 ^{er} janvier 2007.
--	-----	---

Gestion des dossiers de 182 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 199	161	Fonctionnaires recrutés sur le plan international
fonctionnaires recrutés sur le plan national et 66 Volontaires des Nations Unies	190	Fonctionnaires recrutés sur le plan national
	61	Volontaires des Nations Unies
		Chiffres inférieurs aux prévisions en raison du taux de vacance de postes moyen plus élevé que prévu au cours de la période considérée
Rapatriement de 182 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 66 Volontaires des Nations Unies, cessation de service de 199 fonctionnaires recrutés sur le plan national	70	Fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan international rapatriés
	91	Fonctionnaires recrutés sur le plan international transférés au BINUB
	190	Fonctionnaires recrutés sur le plan national transférés au BINUB
	13	Volontaires des Nations Unies rapatriés
	48	Volontaires des Nations Unies transférés au BINUB
Installations et infrastructures		
Entretien et exploitation de 13 sites à l'échelle de la mission	13	Sites, y compris une décharge
Exploitation et entretien de 24 groupes électrogènes sur 10 sites	28	Groupes électrogènes utilisés en raison des besoins opérationnels. En outre, 7 générateurs de secours ont été gardés dans les stocks.
	10	Sites
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 405 véhicules dans 16 sites	397	Véhicules
	10	Sites
		Nombre de sites moins élevé que prévu du fait de la réduction des effectifs de l'Opération
Transmissions		
Entretien et exploitation de 4 systèmes VSAT (terminal à très petite ouverture) et de 4 centraux téléphoniques	4	VSAT
	4	Centraux téléphoniques
Entretien et exploitation de réseaux VHF et HF constitués de 300 radios mobiles VHF, 25 stations de radio de la base (VHF), 600 radios portatives VHF, 5 répéteurs VHF, 200 radios mobiles HF et 6 stations de radio de la base (HF)	323	Radios mobiles VHF
	17	Stations de radio de la base (VHF)
	396	Radios portatives VHF
	7	Répéteurs VHF
	128	Radios mobiles HF
	7	Stations de radio de la base (HF)

Informatique

Entretien et exploitation d'un réseau informatique composé de 39 serveurs, 381 ordinateurs de bureau, 55 ordinateurs portatifs, 157 imprimantes et 115 émetteurs numériques dans 16 sites

40
518
97
263
52
16

Entretien et exploitation d'un système de reprise après sinistre de continuité des activités

Oui

Entretien et exploitation d'un réseau à grande échelle constitué de 40 réseaux locaux, desservant 449 usagers dans 16 sites

40
449
16

Serveurs
Ordinateurs de bureau
Ordinateurs portatifs
Imprimantes
Émetteurs numériques
Sites

Réseaux locaux
Usagers
Sites

Au cours de la phase de retrait de la mission, le nombre d'usagers a diminué de près de 50 %, mais celui des réseaux locaux et des sites n'a pas changé, d'où la nécessité de services d'entretien. Le nombre de régions et le nombre de sites à Bujumbura n'ont pas changé.

Services médicaux

Exploitation et entretien d'une unité médicale de niveau I-plus et d'un poste médical avancé à Gitega

1

Une infirmière à Ngozi et une à Makamba, avec du matériel médical de base et des médicaments

Suivi des dispositions contractuelles prises avec un hôpital de niveau III à Nairobi et un hôpital de niveau IV à Pretoria pour le personnel ayant fait l'objet d'une évacuation sanitaire

1
1

Poste médical avancé à Gitega

L'unité médicale de niveau I est devenue opérationnelle en août 2007, suite aux retards dans la livraison du matériel médical.

Le médecin responsable du poste médical avancé de Gitega supervise les infirmières locales de Ngozi et de Makamba où il se rend régulièrement, toutes les semaines, envoie des ambulances rapides en cas de besoin ou donne des consultations par téléphone. Les évacuations sanitaires au niveau I-plus sont effectuées par hélicoptère en cas d'urgence. Chaque infirmière a un bureau doté de matériel médical de base, de médicaments et de fournitures.

Hôpital de niveau III à Nairobi (contrat existant)

Hôpital de niveau IV à Pretoria (patients admis à la demande de la mission)

Liquidation

Cession de 17 215 éléments d'actif d'une valeur globale d'inventaire de 55,3 millions de dollars, par transfert soit vers la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et de la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), soit vers d'autres missions de maintien de la paix, par don et par transaction commerciale	16 599 50 228 357	Éléments d'actif Valeur des éléments d'actif (en dollars)
Rapprochement et fermeture de trois comptes bancaires	3	Comptes bancaires

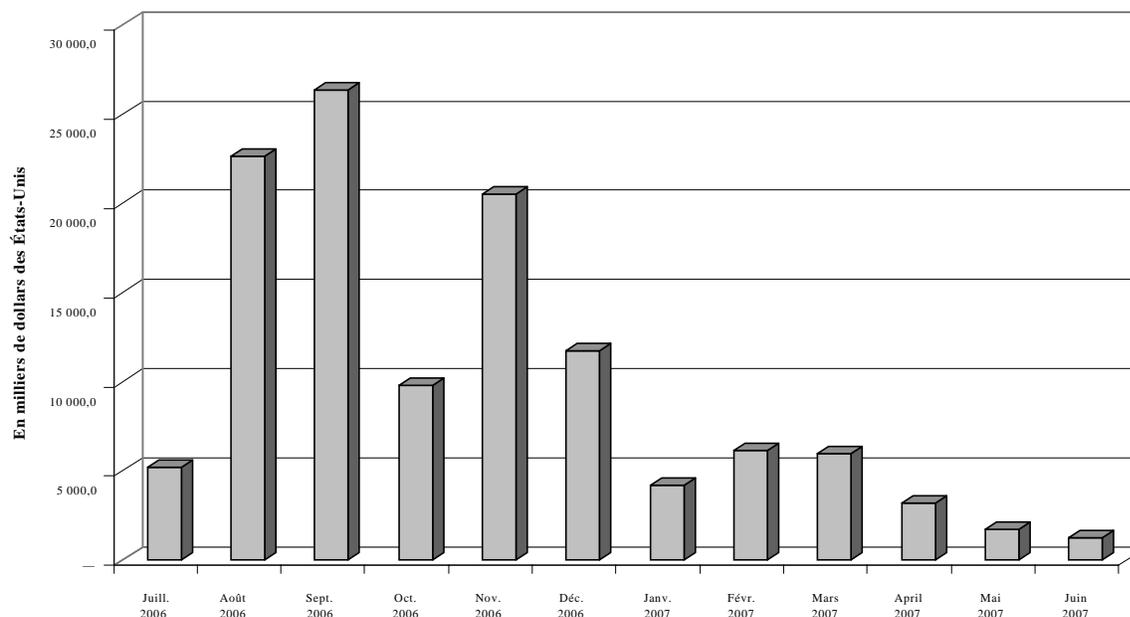
III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	2 923,6	2 943,5	(19,9)	(0,7)
Contingents	62 525,4	56 368,6	6 156,8	9,8
Police des Nations Unies	415,8	383,2	32,6	7,8
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	65 864,8	59 695,3	6 169,5	9,4
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	31 096,7	29 702,4	1 394,3	4,5
Personnel recruté sur le plan national	3 341,7	3 532,7	(191,0)	(5,7)
Volontaires des Nations Unies	3 380,6	3 265,8	114,8	3,4
Total partiel	37 819,0	36 500,9	1 318,1	3,5
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	570,4	369,5	200,9	35,2
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	116,9	41,6	75,3	64,4
Voyages	664,9	521,8	143,1	21,5
Installations et infrastructures	11 675,3	10 336,3	1 339,0	11,5
Transports terrestres	1 459,7	2 083,7	(624,0)	(42,7)
Transports aériens	1 339,3	1 474,6	(135,3)	(10,1)
Transports maritimes ou fluviaux	35,5	28,9	6,6	18,6
Transmissions	2 610,1	2 481,7	128,4	4,9
Informatique	807,5	637,7	169,8	21,0
Services médicaux	1 339,3	1 546,8	(207,5)	(15,5)
Matériel spécial	741,2	732,2	9,0	1,2
Fournitures, services et matériel divers	3 492,8	2 083,1	1 409,7	40,4
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	24 852,9	22 337,9	2 515,0	10,1
Total brut	128 536,7	118 534,1	10 002,6	7,8
Recettes provenant des contributions du personnel	3 867,1	3 488,4	378,7	9,8
Total net	124 669,6	115 045,7	9 623,9	7,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	128 536,7	118 534,1	10 002,6	7,8

B. Évolution des dépenses mensuelles



10. Les niveaux élevés enregistrés en août, septembre et novembre 2006 s'expliquent par l'inscription, dans les comptes de l'ONUB, d'engagements destinés à rembourser aux pays fournisseurs de contingents les dépenses afférentes aux contingents, au matériel majeur, au fret et au déploiement du matériel appartenant aux contingents, et par les versements qui ont été effectués aux gouvernements par la suite.

C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	5 002,2
Recettes diverses ou accessoires	405,9
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(1,7)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	15 320,8
Total	20 727,2

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	6 756,9
Unités de police constituées	–
Total partiel	6 756,9
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	3 462,7
Transmissions	1 669,0
Services médicaux	1 106,2
Matériel spécial	732,2
Total partiel	6 970,1
Total	13 727,0

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,60	28 avril 2004	–
Usage opérationnel intensif	0,80	29 avril 2004	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	2,30	30 avril 2004	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,75-2,50		

E. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur effective</i>
Accord sur le statut des forces ^a	108,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	108,0

^a Représente la valeur estimative de la location des locaux fournis par le Gouvernement burundais pour loger un certain nombre de membres des contingents.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Variation</i>	
Contingents	6 156,8	9,8 %

11. Les économies à cette rubrique s'expliquent principalement par la diminution des ressources nécessaires pour le rapatriement de contingents et du matériel leur appartenant du fait qu'une unité médicale a été transférée à la MONUC avec le matériel correspondant au lieu d'être rapatriée dans son pays d'origine, et qu'un bataillon a été maintenu au Burundi avant d'être transféré par la suite à l'Équipe spéciale de l'Union africaine, à compter du 1^{er} janvier 2007. En ce qui concerne les frais de voyage des membres du contingent, des crédits avaient été prévus au budget en vue de la relève de 850 soldats et du rapatriement de 4 162 soldats, mais en réalité, 2 477 soldats seulement ont été rapatriés, tandis que 850 autres ont été transférés à l'Équipe spéciale de l'Union africaine et 916 à la MONUC.

12. Les économies réalisées ont été en partie contrebalancées par l'augmentation des dépenses liées aux remboursements effectués aux pays fournissant des contingents, du fait que le rapatriement des membres des contingents a eu lieu plus tard que prévu par rapport aux arrangements qui avaient été pris en matière de transport par avion et qu'un bataillon a été maintenu dans la zone de la mission jusqu'au 1^{er} janvier 2007.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	32,6	7,8 %

13. Le solde inutilisé s'explique principalement par le fait que l'effectif moyen de la police des Nations Unies a été inférieur aux prévisions. Les crédits inscrits au budget avaient été calculés sur la base d'un effectif moyen de 15 membres de la police, alors qu'en moyenne il n'y en a eu que 14 au cours de la période considérée, ce qui représente un taux de vacance de postes de 6,7 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 394,3	4,5 %

14. Le solde inutilisé s'explique par le fait que le taux de cessation de service en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international a été supérieur aux prévisions en raison de la réduction des effectifs de la Mission (19,8 % contre 15 % prévu au budget).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(191,0)	(5,7 %)

15. Le dépassement à cette rubrique s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des contributions du personnel et des dépenses communes de

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Sont analysés les écarts (augmentation ou diminution) d'au moins 5 % ou 100 000 dollars.

personnel ont été plus élevées que prévu en raison de l'augmentation de la rémunération du personnel recruté sur le plan national qui a pris effet en décembre 2005 (une prime de 44 % a été versée en août 2005), ainsi qu'au règlement des montants dus au personnel recruté sur le plan national (heures supplémentaires) au titre de périodes antérieures.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	114,8	3,4 %

16. Le solde inutilisé s'explique par le fait que le taux de cessation de service a été plus élevé que prévu en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies. Le budget avait été établi sur la base d'un effectif moyen de 82 Volontaires, compte tenu d'un taux de vacance prévu de 10 %, tandis que l'effectif moyen au cours de la période considérée a été de 72 Volontaires, ce qui représente un taux de vacance de postes réel de 12,2 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	200,9	35,2 %

17. L'écart à cette rubrique est imputable principalement au fait que les crédits nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour faire face aux périodes de pointe ont été moins élevés que prévu durant la phase de réduction progressive des effectifs et de liquidation administrative de la mission, au taux d'occupation moins élevé que prévu des postes approuvés pour l'équipe déontologie et discipline et au départ plus rapide que prévu des assistants linguistiques, compte tenu du rapatriement du personnel militaire.

	<i>Variation</i>	
Consultants	75,3	64,4 %

18. L'économie s'explique par la réduction des dépenses au titre du recrutement de consultants pour les programmes de formation et d'autres activités suite à la révision, par la mission, de ses besoins en matière de services de consultants, et par la réduction de l'ampleur des programmes de formation durant la phase de réduction des effectifs et de liquidation administrative de la mission.

	<i>Variation</i>	
Voyage	143,1	21,5 %

19. Les économies globales s'expliquent par le fait que les dépenses effectives au titre des voyages du personnel en dehors de la zone de la mission ont été inférieures aux prévisions et que les programmes de formation ont été réduits durant la phase de réduction des effectifs et de liquidation administrative de la mission, ainsi que par le départ d'un nombre plus élevé que prévu de fonctionnaires recrutés sur le plan international, si bien que la mission n'a pas pu libérer de personnel aux fins de formation.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructure	1 339,0	11,5 %

20. Le solde inutilisé s'explique principalement par la diminution du montant effectif des dépenses du fait que les contrats de location de locaux ont été résiliés plus tôt que prévu et que des arrangements de partage des coûts ont été conclus avec le BINUB, ce qui a entraîné une réduction des frais de location et d'entretien, ainsi que par la diminution du montant effectif des dépenses liées au démantèlement et à la remise en état des sites et des locaux que les contingents ont quittés, l'annulation des ressources prévues pour l'aménagement du complexe du siège de la mission intégrée et la baisse de la consommation de carburant pour groupes électrogènes, du fait que les groupes électrogènes appartenant aux contingents et à l'ONU ont été retirés de la zone d'opération plus rapidement que prévu.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(624,0)	(42,7 %)

21. Le dépassement à cette rubrique, qui s'explique principalement par le fait que les besoins en matière de carburant pour les véhicules avaient été sous-estimés, a été en partie contrebalancé par le fait que la mission n'a pas eu besoin de louer de véhicules pour fournir des escortes de protection dans les régions.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(135,3)	(10,1 %)

22. Le dépassement à cette rubrique s'explique principalement par le fait que la consommation de carburant par les hélicoptères de la mission de même que les dépenses au titre de la location et du fonctionnement d'avions et d'hélicoptères de transport ont été plus élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	6,6	18,6 %

23. Le solde inutilisé à cette rubrique s'explique par le fait que l'unité navale a été rapatriée avant la date prévue.

	<i>Écart</i>	
Transmissions	128,4	4,9 %

24. Le solde inutilisé s'explique principalement par la diminution des dépenses liées aux communications par réseaux commerciaux du fait que le personnel recruté sur le plan international a quitté la zone de la mission plus tôt que prévu et par la réduction du volume des services qui en a résulté, ainsi que par le recouvrement rapide des coûts liés aux appels personnels.

	<i>Écart</i>	
Informatique	169,8	21,0 %

25. L'économie globale à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des ressources nécessaires au titre des services informatiques en raison de la clôture des sites du personnel militaire suite à la réduction des effectifs de la mission, et par le recrutement de personnel local de préférence à du personnel contractuel international.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	(207,5)	(15,5 %)

26. L'écart à cette rubrique s'explique par le fait que les ressources nécessaires pour rembourser aux gouvernements fournissant des contingents les dépenses liées au soutien autonome ont été plus élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 409,7	40,4 %

27. Les ressources inutilisées à cette rubrique s'expliquent principalement par le fait que le matériel appartenant à l'ONU qui pouvait être utilisé par d'autres missions de maintien de la paix a été expédié directement aux missions concernées, qui ont payé les frais de transport, au lieu d'être expédié à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ou à la plate-forme logistique de la MONUC à Entebbe (Ouganda), où il aurait été entreposé avant d'être réexpédié à d'autres missions. Les économies réalisées ont été en partie contrebalancées par l'augmentation des ressources nécessaires pour mettre des annonces dans les médias locaux en vue de la vente des avoirs qui ne pouvaient pas être utilisés par d'autres missions de maintien de la paix.

V. Situation financière de l'Opération des Nations Unies au Burundi au 30 juin 2007

28. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, le montant des liquidités au compte spécial de la MONUC au 30 juin 2007 s'élevait à 109 218 000 dollars, et les ressources nécessaires pour couvrir le montant total des obligations comptabilisées à la même date se chiffrait à 84 881 000 dollars, ce qui laisse un solde de trésorerie d'un montant net de 24 337 000 dollars. Comme le montant à porter au crédit des États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2007 s'élève à 30 729 800 dollars, ce solde sera insuffisant pour restituer aux États Membres les sommes qui leur sont dues au titre de l'exercice 2006/07, le déficit de trésorerie se chiffrait à 6 392 800 dollars.

Situation financière au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
I. Disponibilités	109 218,0
II. Besoins de liquidités (passif) :	
États Membres – Soldes créditeurs	62 435,0
Contributions ou paiements anticipés	10 057,0
Engagements non réglés, y compris au titre d'exercices précédents	8 145,0
Soldes créditeurs des comptes interfonds et autres éléments de passif	4 244,0
Total partiel	84 881,0
III. Liquidités disponibles (I - II)	24 337,0
IV. Montants dus aux États Membres au titre de l'exercice 2006/07	
a. Solde inutilisé	10 002,6
b. Recettes diverses :	
Intérêts créditeurs	5 002,2
Recettes diverses ou accessoires	405,9
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	15 320,8
Ajustements sur exercices antérieurs	(1,7)
Total partiel, recettes diverses	20 727,2
Total (a + b)	30 729,8
V. Déficit de trésorerie (III - IV)	(6 392,8)

VI. Mesures que devra prendre l'Assemblée générale

29. Les mesures que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUB sont les suivantes :

a) Prendre note du montant total de 30 729 800 dollars, comprenant le solde inutilisé de 10 002 600 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007 qui se montent à 20 727 200 dollars au titre des intérêts créditeurs (5 002 200 dollars), des recettes diverses ou accessoires (405 900 dollars) et de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (15 320 800 dollars), contrebalancés par des ajustements sur exercices antérieurs (1 700 dollars);

b) Décider de l'affectation du montant de 24 337 000 dollars représentant le montant net des liquidités disponibles au Compte spécial de l'Opération au 30 juin 2007, compte tenu du montant total de 30 729 800 dollars, comprenant le solde inutilisé d'un montant de 10 002 600 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et des recettes diverses d'un montant de 20 727 200 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2007;

c) Reporter à sa soixante-troisième session l'adoption d'une décision, à examiner dans le contexte du rapport final sur l'exécution du budget de l'Opération, sur l'affectation du montant de 6 392 800 dollars correspondant au déficit de trésorerie du Compte spécial de l'Opération au 30 juin 2007, compte tenu du montant total de 30 729 800 dollars comprenant le solde inutilisé d'un montant de 10 002 600 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et des recettes diverses d'un montant de 20 727 200 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Annexe

**Récapitulatif des mesures prises pour donner suite
aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée
générale dans sa résolution 61/9 A et aux demandes
et recommandations du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires**

A. Assemblée générale

(Résolution 61/9 A)

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général**Mesures prises*

Assurer un passage sans heurt, y compris le transfert des avoirs, à la mission qui prendra le relais – le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi – et veiller à ce que les avoirs de l'Opération soient liquidés judicieusement, conformément à la stratégie de désengagement et aux calendriers de liquidation de l'Opération (par. 18)

La liquidation administrative de l'ONUB s'est déroulée conformément au Manuel du Département des opérations de maintien de la paix relatif aux liquidations. La cession des avoirs de l'Opération, y compris leur transfert au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), créé le 1^{er} janvier 2007 aux termes de la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité en date du 25 octobre 2006, et à d'autres missions de maintien de la paix, a été menée à bien en pleine conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies.

Encourager une coordination efficace des activités entre l'Opération, la mission qui prendra le relais et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer un passage sans heurt à ladite mission et de réduire les doubles emplois éventuels entre membres de l'équipe de pays des Nations Unies (par. 19)

Pour assurer un passage sans heurt entre l'ONUB, qui avait été créée par le Conseil de sécurité en tant qu'opération de maintien de la paix, et le BINUB, Bureau de consolidation de la paix, ainsi qu'une exécution cohérente et coordonnée du mandat défini par le Conseil de sécurité, les activités ont été intégrées à trois niveaux principaux : stratégique, programmatique et structurel. L'intégration a débouché sur l'élaboration d'une stratégie intégrée d'appui à la consolidation de la paix visant à articuler l'action de l'ONU autour des principales priorités en matière de consolidation de la paix. Des programmes conjoints ont également été mis au point en vue d'exploiter les compétences et les ressources des Nations Unies de manière à en accroître l'impact et l'efficacité.

Enfin, l'Équipe de gestion intégrée des Nations Unies, comprenant des membres du BINUB et de l'équipe de pays des Nations Unies, a été créée pour assurer la direction stratégique des

Veiller à ce que les enseignements tirés d'autres missions de maintien de la paix soient mis à profit pendant le désengagement de l'Opération, sa liquidation et le passage à la mission qui prendra le relais (par. 20)

opérations et diriger l'activité de l'ONU au Burundi. Cette collaboration a facilité le passage sans heurt de l'ONUB au BINUB et a permis de réduire au minimum les chevauchements d'activité sur le terrain.

Le processus de planification du retrait progressif de l'ONUB et du rapatriement des membres des contingents a commencé en novembre 2005. Bien qu'un rapport sur les enseignements tirés de la liquidation de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) ait été mis à sa disposition en juillet 2006, l'ONUB a appliqué avec succès les enseignements tirés de la liquidation d'autres opérations de maintien de la paix. En particulier, des membres du personnel qui avaient une expérience en ce qui concerne la planification et l'exécution des opérations de liquidation administrative de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Oriental (MANUTO) ont participé à la mise en place des systèmes et des outils de planification nécessaires au bon déroulement de la liquidation administrative de l'ONUB, y compris le retrait progressif et le rapatriement des contingents.

L'administration de l'ONUB a établi une équipe de transition chargée de superviser le retrait progressif des contingents et le passage à la BINUB, qui a par la suite constitué le noyau de base de l'équipe de liquidation.

L'expérience acquise au cours de la liquidation administrative de l'ONUB a confirmé l'importance de la mise en place en temps opportun d'une équipe de liquidation chargée d'assurer la direction stratégique tout au long du processus de liquidation et la nécessité de maintenir en place le personnel administratif clef.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852/Add.6)

Demande

Mesures prises

Projets à effet rapide

Le Comité consultatif compte que l'enquête sur le détournement de fonds affectés à des projets à effet rapide sera menée à bien dans les meilleurs délais et que des informations actualisées à ce sujet figureront dans le rapport financier sur l'ONUB pour l'exercice 2006/07 (par. 19).

En juin 2005, le Comité d'examen des projets à effet rapide de l'Opération a approuvé un projet visant à améliorer les conditions de santé et d'hygiène dans un orphelinat de Bujumbura et à lancer deux activités génératrices de revenus. Le projet devait être exécuté par une organisation non gouvernementale locale sur la base du mémorandum d'accord signé entre l'ONUB et l'organisation non gouvernementale considérée. En dépit de nombreuses demandes, le partenaire d'exécution n'a jamais été en mesure de fournir de preuves en ce qui concerne l'exécution du projet.

L'enquête menée par l'Opération a révélé qu'un montant de 6 360 dollars avait été détourné par le partenaire d'exécution. Ce montant sera inscrit au compte de profits et pertes, et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU en sera informé conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'ONU.

Pour renforcer la gestion des projets à effet rapide, il a été recommandé d'adopter des critères plus rigoureux pour la sélection des projets et notamment d'utiliser une liste de contrôle aux fins de l'évaluation du projet et des procédures de diligences raisonnables en ce qui concerne la viabilité financière des partenaires d'exécution et une évaluation technique de l'exécution du projet.